

« Bonjour Benoît,

Suite à notre échange de jeudi dernier sur les mesures d'atténuation et d'adaptation au réchauffement climatique (sous l'angle énergétique), voici quelques précisions sur ce que je présumais.

1 – Sur la perspective d'abord. Il est fondamental d'entendre l'énergie au sens large, englobant toutes les énergies. Ce qui amène à avoir en mémoire toutes les ressources énergétiques en particulier celles qui entraînent le rejet de GES (pétrole, gaz, charbon, bois...). De même, il est capital de considérer les mesures d'adaptation et d'atténuation au niveau global, donc planétaire et ne pas se limiter à l'Europe du nord et à l'Amérique du Nord.

2 – Sur les bases de connaissances ensuite. Il est difficile d'aborder les questions d'adaptation et d'atténuation sans avoir établi quelques préalables.

- Prendre en considération les types d'usages des énergies : transformation (raffineries de pétrole) et production d'énergie électrique, transport, industrie (cimenteries), chauffage et autres usages domestiques (du bois et du charbon, pour l'alimentation humaine) sans oublier la déforestation (destruction directe du bois) pour la récupération de terres. L'importance des énergies pour la vie humaine et le développement économique et social ne sont plus à démontrer.

- Rappeler les estimations des stocks et des réserves. La consommation des énergies depuis le début de l'ère industrielle et la répartition de cette consommation par région seraient également à considérer. Il en est de même des coûts (prix) de ces énergies.

- Les conséquences majeures de ces usages sont variables suivant les régions ou les pays du monde : GES, pollution atmosphérique, pluies acides, désertification, dégradation (lessivage) des sols... etc.

- Etablir le cadre juridique actuel qui régit la consommation de ces énergies. Ce qui revient à préciser les accords internationaux d'une part (celui de Kyoto en particulier), mais probablement aussi quelques décisions politiques de certains pays (réduire l'usage de telle source d'énergie, développer tel autre usage, etc.).

3 – Les mesures d'adaptation et d'atténuation prendraient mieux leur sens à partir de ces bases car on pourra préciser, pour chaque mesure, les énergies et les usages en cause, donc travailler sur la modification de l'un ou l'autre paramètre. Nous avons évoqué quelques mesures d'atténuation qui reviennent soit à réduire les émissions de GES de différentes manières (en limitant la consommation (économies énergétiques), en réduisant les usages, en encourageant les usages les moins responsables d'émissions, en développant des solutions et des énergies de rechange, etc.), soit à travailler sur l'atténuation des émissions à la sortie (technologies diverses de filtrage et de séquestration).

4 – L'application des accords de Kyoto a un coût (cf le logiciel FAIR). Comment différents pays pourraient ou ne pourraient pas tenir les engagements. Pourquoi les EU s'opposent-ils aux décisions prises ? Vous avez évoqué la question des droits d'émettre des GES.

5 – Limites des mesures d'atténuation. **Quelles prévisions et projections même dans le scénario le plus positif (Orléans-Tours)**. Dans les mesures d'adaptation ne faut-il pas classer ce qui tire parti des changements climatiques et notamment de l'ensoleillement et du réchauffement en ce qui concerne l'Europe et l'Amérique du Nord ? Qui agissent également comme mesures d'atténuation.

6 – Sur quelques unes de ces questions, des dossiers devraient être réalisables rapidement. Comme nous en sommes convenus, merci de voir les complémentarités et synergies éventuelles avec les équipes de Nantes (Angers) et Orléans-Tours.

Correspondance Naoum SALAME : courrier électronique du 06 février 2005.